

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 mai 2026

DCC202661 Modification de la composition du bureau

Le sept mai deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (51)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Jérémy CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Gérard COULIN, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

Ont donné pouvoir (2)

Marie-Alyette JACQUES à Valentin FLEYTOUX, Édith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX.

Présent non votant (1)

Jean-François HUOT.

Pour faire suite à la réception de la délibération, D21/2026 du 24 avril 2026, de la commune de VILLERS-LÈS-LUXEUIL modifiant le statut des deux conseillers communautaires, et considérant qu'un suppléant ne peut pas être membre du bureau, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre du bureau en remplacement de Monsieur Christophe VALOT.

Madame Édith LUCIEN est candidate.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette modification.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **approuve** l'intégration de Madame Édith LUCIEN comme membre du bureau **à l'unanimité**.*

La composition du bureau est donc la suivante :

- Benjamin GONZALES
- Bernard GAUDINET
- Hervé EPLE
- Éric FRECHIN
- Cyrille FROIDEVAUX
- Michel SARRAZIN
- Jean-Marie BRINGOUT
- Véronique AMBERT-GRANDJEAN
- Jean-François HUOT
- Jean DESMARTIN
- Romain WICKY
- Xavier BATAILLE
- Nicolas RICHARD
- Édith LUCIEN
- Damien TAUNAY
- Gérard COULIN
- Francis THOMAS
- Marie-Alyette JACQUES
- René ROBERT
- Marie-Pierre DUPRÉ
- Catherine BOURDIN

Fait à SAULX, le 07 mai 2026
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état